

Délibération 3.11

CCIT Seine Estuaire - Garantie d'emprunt pour le refinancement de la dette des concessions des ponts de Tancarville et de Normandie

Intervention d'Alban BRUNEAU

Nous avons demandé l'examen en séance de cette délibération, parce que les éléments contenus dans le rapport présenté, ainsi que dans la délibération suivante, en disent trop peu ou pas assez, sur ce sujet qui est devenu délicat, de la concession des ponts de Normandie et de Tancarville.

Enfin pour nous, cette concession a toujours été un sujet, mais c'est le fait qu'il soit devenu un sujet délicat pour beaucoup de monde qui est nouveau.

Depuis des années, nous contestons le maintien d'un péage sur ces deux ponts, phénomène unique en France pour franchir un fleuve, depuis que le Département a fait le choix juste et légitime de libérer le Pont de Brotonne de tout péage.

Sans oublier bien sur, la décision renouvelée régulièrement par notre assemblée, de maintenir la gratuité des bacs de Seine.

En 2027, la fin de la concession des deux ponts, accordée par l'Etat à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre, devenue Seine Estuaire, était l'occasion de supprimer cette injustice territoriale, mais aussi d'œuvrer pour l'attractivité économique de l'Estuaire, comme pour le pouvoir d'achat des habitants des deux rives.

L'idée faisait son chemin, des propositions concrètes étaient sur la table permettant d'envisager sérieusement cette libération des péages et puis... voilà la crise sanitaire.

D'où, un déficit d'exploitation en raison des confinements...

Couplé, comme par hasard, à une exigence de l'Etat pour une remise à niveau des ouvrages à fin de concession chiffrée à 138,5 Millions d'euros...

138,5 Millions d'euros excusez du peu pour des ouvrages qui ont pourtant été parfaitement entretenus tout au long de leur concession...

Résultat de ces deux facteurs, voilà la concessionnaire incapable d'honorer les échéances de remboursement de ses emprunts, tout en se voyant contraint d'en souscrire un autre pour répondre aux injonctions de l'Etat.

Et bien sûr, comme tout est cousu de fil blanc dans cette affaire, le gouvernement accepte de prolonger la concession jusqu'à fin 2031.

- L'Etat gagne ainsi 4 ans pour continuer à se laver les mains de la gestion et de l'entretien de ces deux ponts majeurs, en reportant d'autant le débat sur la levée des péages.
- Le concessionnaire, déjà fragile et les ponts n'y sont pour rien, est sauvé de la faillite.
- L'ardoise Covid est épongée par les usagers des ponts en même temps que l'Etat continue à leur faire les poches au titre de la remise à niveau des ponts.

Tout rentre ainsi dans l'ordre...

Et bien non, parce que ce que ce rapport ne dit pas, c'est que le montage bancaire proposé ici, avec notre soutien sollicité en qualité de garant, permet au concessionnaire, à la fin de sa concession prolongée, de dégager, au bas mot, un boni de 70 Millions d'euros.

Qu'il est certes prêt à redistribuer pour les besoins du territoire, mais qui en réalité sera financé par un abus de péages sur 4 années supplémentaires ou par un montant global d'emprunt excessif. Enfin, c'est un peu des deux...

Et encore, ce chiffre de 70 Millions de boni est celui fourni par la Chambre, mais nous pouvons considérer qu'il est sous estimé.

Car, alors qu'elle a subi un déficit d'exploitation de 20 Millions en 2020 en raison des confinements durs, elle estime dans son montage, un déficit total de 50 Millions jusqu'en 2023.

On ne peut certes jurer de rien dans le contexte sanitaire, mais penser qu'en 2021 et 2022 ses pertes d'exploitation seraient du même ordre d'idée qu'en 2020 où tout le monde s'est retrouvé confiné pendant 2 mois, paraît très très peu probable.

Enfin, nous ne pouvons admettre que cette négociation discrète entre le concessionnaire et le ministère ait conduit la Chambre à accepter, en engageant tous ses garants publics avec, de financer sans broncher 138,5 Millions de travaux supplémentaires par l'emprunt proposé aujourd'hui et la prolongation des péages.

Cette exigence soudaine de l'Etat, dont nous savons peu de choses dans les contenus et arguments, aurait mérité, au moins, d'associer aux négociations les collectivités locales.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Quant à la suivante, nous la voterons, car en effet compte tenu de la fragilité de la CCI, il était sage de pouvoir s'assurer de sa viabilité financière sur la durée de cet emprunt renégociée.

Cependant, nous avons à ce sujet une question courte, qui tient en une ligne, à poser vous poser monsieur le président à cette occasion. Je peux la poser maintenant ce qui éviterait de la sortir de l'affichage ?

**

Notre question porte sur l'absence de l'un des garants, la Communauté Urbaine Le Havre Seine-Métropole, dans le financement de cette étude qui a nos yeux était pleinement justifiée ? A-t-elle été sollicitée ? Ou a-t-elle été oubliée ? Ou a-t-elle refusé ?

En effet, Vice-président de cette interco, je n'en avais jamais entendu parler avant cette séance de notre Conseil départemental.